

Pénologie

Bernard Bouloc

PRÉCIS
DALLOZ



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
SECTION 1. — Les buts et fonctions des sanctions	4
§ 1. — <i>La fonction morale de la peine</i>	4
§ 2. — <i>Les fonctions utilitaires de la peine</i>	6
A. — L'exemplarité et l'intimidation	6
B. — La réadaptation sociale	7
C. — La fonction d'élimination	8
SECTION 2. — L'évolution des idées en matière pénitentiaire	9
§ 1. — <i>Les peines dans les droits anciens et l'Ancien droit</i>	10
A. — L'étude des peines dans l'antiquité	10
B. — L'étude des peines dans l'Ancien droit	11
§ 2. — <i>L'exécution des peines : de la Révolution de 1789 à la fin du XIX^e siècle</i>	13
A. — Le droit intermédiaire	13
B. — L'école pénitentiaire	14
C. — Le second Empire	15
§ 3. — <i>L'évolution depuis la fin du XIX^e siècle</i>	17
A. — L'école positiviste	17
B. — L'union internationale de droit pénal	18
C. — La défense sociale nouvelle	20
§ 4. — <i>L'époque contemporaine</i>	22
SECTION 3. — Inventaire des peines et mesures de sûreté	26
§ 1. — <i>Les peines</i>	26
A. — Les peines privatives de liberté	27
B. — Les peines restrictives de liberté	29
C. — Les peines pécuniaires	30
D. — Les peines restreignant l'activité professionnelle	32
E. — Les peines restreignant l'exercice de certains droits	34

§ 2. — <i>Les mesures de sûreté</i>	34
A. — Les mesures de sûreté à prédominance éducative	36
B. — Les mesures de sûreté à prédominance neutralisatrice ..	41
SECTION 4. — Les bases et sources juridiques de la pénologie ...	42
§ 1. — <i>Les sources textuelles de la pénologie</i>	43
A. — Les sources textuelles supranationales	43
1° <i>Les règles pénitentiaires du Conseil de l'Europe</i>	44
2° <i>La Convention Européenne de Sauvegarde des droits de l'homme</i>	45
3° <i>Autres dispositions internationales</i>	48
B. — Les sources textuelles internes	50
§ 2. — <i>La jurisprudence</i>	52
A. — La place du juge judiciaire	53
B. — Rôle de la jurisprudence administrative	56
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	59

PREMIÈRE PARTIE

LE RÉGIME GÉNÉRAL
DE L'EXÉCUTION DES SANCTIONS

TITRE 1. — L'ORGANISATION DU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE	67
CHAPITRE 1. — LES AUTORITÉS	68
SECTION 1. — L'administration pénitentiaire	68
§ 1. — <i>L'organisation et les services de l'administration pénitentiaire</i>	69
A. — L'administration centrale	70
B. — Les services extérieurs de l'administration pénitentiaire ..	73
§ 2. — <i>Les documents des établissements pénitentiaires</i>	75
A. — Les registres	75
B. — Le dossier du détenu	76
§ 3. — <i>Le personnel pénitentiaire</i>	77
§ 4. — <i>Le contrôle de l'administration pénitentiaire</i>	80
SECTION 2. — Le juge de l'application des peines	81

§ 1. — <i>Le statut du juge de l'application des peines</i>	83
§ 2. — <i>Les attributions du juge de l'application des peines</i>	84
A. — Les attributions à l'égard des condamnés détenus	85
B. — Les attributions du juge de l'application des peines à l'égard des condamnés en liberté	93
1° <i>Attributions en cas de sursis avec mise à l'épreuve</i>	94
2° <i>Attributions en matière de travail d'intérêt général</i>	96
3° <i>Attribution en matière d'ajournement du prononcé de la peine avec mise à l'épreuve</i>	97
4° <i>Attributions en matière de libération conditionnelle</i>	98
5° <i>Attributions en matière d'interdiction de séjour</i>	99
C. — Les attributions du juge de l'application des peines à l'égard des libérés définitifs et des vagabonds	100
§ 3. — <i>La nature juridique des décisions du juge de l'application des peines</i>	101
A. — Les conceptions possibles	101
B. — La position du code de procédure pénale	102
C. — La position du législateur de 1978 et de 1986	103

BIBLIOGRAPHIE	105
---------------------	-----

CHAPITRE 2. — **LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES**

SECTION 1. — Les différentes catégories d'établissements pénitentiaires	109
§ 1. — <i>Les établissements pour peines</i>	112
A. — Les maisons centrales	112
B. — Les centres de détention	114
§ 2. — <i>Les maisons d'arrêt</i>	115
§ 3. — <i>Les établissements spécialisés</i>	116
SECTION 2. — Les régimes applicables dans les établissements pénitentiaires	116
§ 1. — <i>Les divers régimes d'emprisonnement concevables</i>	117
A. — Le régime de l'emprisonnement en commun	118
B. — Le régime de l'emprisonnement cellulaire, dit régime pennsylvanien	119
C. — Le régime auburnien	121
D. — Le régime progressif ou irlandais	122
§ 2. — <i>Les régimes d'emprisonnement appliqués dans les établissements pénitentiaires français</i>	124

A. — Le régime d'emprisonnement dans les maisons d'arrêt ..	124
B. — Le régime d'emprisonnement dans les maisons centrales et les centres de détentions	126
SECTION 3. — La répartition des condamnés entre les différents établissements pénitentiaires	127
§ 1. — <i>L'orientation des condamnés à de longues peines</i>	129
A. — La décision de classement sur notice d'orientation	131
B. — L'observation des condamnés au Centre national d'observation (CNO)	131
C. — Changement d'affectation en cours de peine	134
§ 2. — <i>L'affectation des condamnés à de courtes peines</i>	134
BIBLIOGRAPHIE	137
TITRE 2. — LES MODALITÉS D'APPLICATION DU TRAITEMENT DES CONDAMNÉS	139
CHAPITRE 1. — LE TRAITEMENT DES CONDAMNÉS EN MILIEU FERMÉ	141
SECTION 1. — La privation de la liberté	141
§ 1. — <i>Les conséquences de la privation de liberté</i>	141
A. — Le maintien de l'ordre et de la sécurité	142
B. — Le régime disciplinaire	145
§ 2. — <i>L'humanisation de la privation de liberté</i>	149
A. — L'humanisation de la privation de liberté au point de vue physique	150
B. — L'humanisation de la privation de liberté au point de vue moral	154
1° <i>Les contacts familiaux</i>	155
2° <i>La vie individuelle du détenu</i>	159
3° <i>La vie collective</i>	161
SECTION 2. — La réadaptation sociale	163
§ 1. — <i>Le travail pénitentiaire</i>	164
A. — L'organisation du travail	166
B. — La rémunération du travail pénitentiaire	171
C. — La protection sociale du travailleur pénitentiaire	174
§ 2. — <i>La rééducation du condamné</i>	178
A. — La rééducation au point de vue scolaire	178

B. — La rééducation au point de vue professionnel	180
C. — La rééducation au point de vue social	182
BIBLIOGRAPHIE	187
CHAPITRE 2. — LE TRAITEMENT EN MILIEU OUVERT OU SEMI-OUVERT	190
SECTION 1. — La détention en établissement ouvert	190
§ 1. — <i>Les avantages et les inconvénients</i>	191
§ 2. — <i>Les conditions de mise en œuvre</i>	192
SECTION 2. — Le placement à l'extérieur	194
§ 1. — <i>Les conditions du placement</i>	195
§ 2. — <i>Le régime du travail à l'extérieur</i>	196
SECTION 3. — La semi-liberté	197
§ 1. — <i>Les condamnés bénéficiaires de la semi-liberté</i>	197
A. — La semi-liberté accordée par le J.A.P.	198
B. — La semi-liberté ordonnée par la juridiction de jugement	199
§ 2. — <i>Le régime d'exécution de la semi-liberté</i>	200
§ 3. — <i>La révocation de la semi-liberté</i>	202
§ 4. — <i>Avantages et difficultés de la semi-liberté</i>	203
BIBLIOGRAPHIE	204
CHAPITRE 3. — LE TRAITEMENT EN MILIEU LIBRE	206
SECTION 1. — L'interdiction de séjour	206
§ 1. — <i>Les caractères généraux de l'interdiction de séjour</i>	208
§ 2. — <i>Le régime de l'interdiction de séjour</i>	209
A. — Défense de paraître dans certains lieux	210
B. — Les mesures de surveillance	211
C. — Les mesures d'assistance	211
§ 3. — <i>La sanction de l'interdiction de séjour</i>	212
SECTION 2. — Le sursis avec mise à l'épreuve	212

B. — L'instruction par le juge d'instruction	277
SECTION 3. — Les mesures préparatoires à la décision	278
§ 1. — L'accueil	279
§ 2. — La détention provisoire et le contrôle judiciaire	280
§ 3. — L'observation	282
SECTION 4. — Le jugement et les voies de recours	284
§ 1. — Le jugement en matière pénale	284
A. — Le tribunal de police	285
B. — Le juge des enfants	285
C. — Le tribunal pour enfants	286
D. — La Cour d'assises des mineurs	289
§ 2. — Le jugement en matière civile	290
A. — La procédure	290
B. — Les mesures d'assistance éducative	291
§ 3. — Les voies de recours	291
A. — En matière pénale	291
B. — En matière civile	292
§ 4. — Le casier judiciaire des mineurs	292
BIBLIOGRAPHIE	294
CHAPITRE 2. — LES MODALITÉS DE LA RÉÉDUCATION DES MINEURS	296
SECTION 1. — Les autorités	297
§ 1. — L'administration de la protection judiciaire de la jeunesse	297
A. — L'administration centrale	298
B. — L'administration régionale et départementale	301
§ 2. — Le juge des enfants	301
A. — Les attributions judiciaires	302
B. — Les autres attributions	303
SECTION 2. — Les mesures éducatives et de protection judiciaire	303
§ 1. — Caractères généraux des mesures éducatives	304
A. — Mineurs pouvant faire l'objet de mesures éducatives	304

B. — Particularités des mesures éducatives	307
§ 2. — La remise du mineur dans son milieu	311
A. — Valeur de la remise dans le milieu	312
B. — Modalités de la remise	312
§ 3. — Le placement en internat ou en semi-liberté	313
A. — Les établissements	314
B. — Le régime du traitement en internat	317
C. — La semi-liberté	319
§ 4. — La liberté surveillée	320
A. — Domaine d'application	321
B. — Régime de la liberté surveillée	322
C. — Durée et modifications	324
§ 5. — La mise sous protection judiciaire	326
SECTION 3. — La condamnation pénale	327
§ 1. — Les conditions de la condamnation pénale	328
A. — L'âge du mineur	328
B. — Les circonstances de l'infraction	329
§ 2. — Les peines applicables aux mineurs de 13 à 18 ans	329
§ 3. — L'excuse atténuante de minorité	330
A. — Les mineurs bénéficiaires de l'excuse atténuante	330
B. — Les peines soumises à l'excuse atténuante	331
C. — Les effets de l'excuse atténuante et des circonstances atténuantes	332
D. — L'atténuation de la peine dans les projets de réforme ...	333
§ 4. — L'exécution de la condamnation pénale	334
A. — L'exécution de la condamnation à l'amende	334
B. — La condamnation à l'exécution d'un travail d'intérêt général	335
C. — L'exécution de la condamnation à l'emprisonnement	337
1° L'emprisonnement assorti de sursis	337
2° L'emprisonnement ferme	338
BIBLIOGRAPHIE	341

TITRE 2. — LE RÉGIME PARTICULIER A CERTAINS DÉLINQUANTS MAJEURS	345
CHAPITRE 1. — LE RÉGIME PARTICULIER TENANT A L'ÂGE DU CONDAMNÉ	346
SECTION 1. — Le régime spécial des jeunes adultes	346
§ 1. — <i>La notion de jeune adulte</i>	346
A. — La conception doctrinale	346
B. — La notion pénitentiaire	348
§ 2. — <i>Le régime pénitentiaire des jeunes adultes</i>	349
SECTION 2. — Le régime spécial des vieillards	353
§ 1. — <i>L'absence de discrimination fondée sur le grand âge</i>	353
§ 2. — <i>L'exécution des peines en prison-hospice</i>	354
BIBLIOGRAPHIE	355
CHAPITRE 2. — LES RÉGIMES PARTICULIERS TENANT A L'ÉTAT PHYSIQUE OU MENTAL DU CONDAMNÉ	356
SECTION 1. — Les détenus malades physiques ou mentaux	357
§ 1. — <i>Les malades physiques et les infirmes</i>	357
§ 2. — <i>Les malades mentaux et psychopathes</i>	358
SECTION 2. — Les alcooliques	362
§ 1. — <i>Le traitement des alcooliques incarcérés</i>	363
§ 2. — <i>Le traitement des alcooliques en liberté</i>	365
A. — Les techniques juridiques d'intervention	365
B. — Le régime de traitement	367
SECTION 3. — Les toxicomanes	369
§ 1. — <i>Le traitement des toxicomanes en milieu libre</i>	371
A. — Initiative du traitement	373
B. — Le traitement	374
C. — Contrôle du traitement	375
D. — Sanction de l'inexécution du traitement	376
§ 2. — <i>Le traitement des toxicomanes en milieu pénitentiaire</i>	377

A. — Les adultes	377
B. — Les mineurs	378
BIBLIOGRAPHIE	378
Index des auteurs	383
Index alphabétique	391

AVANT-PROPOS

Le présent précis de « pénologie » continue, dans une certaine mesure, la partie « science pénitentiaire » du précis de criminologie et de science pénitentiaire des professeurs G. Stéant, G. Levasseur et J. Jambu-Martin. La partie « criminologie » a été reprise et refondue par le professeur G. Gascia.

L'auteur tient à exprimer à ses éminents maîtres toute sa reconnaissance et son admiration. Reconnaisance pour ce qu'ils ont fait et apporté dans les domaines les plus divers ; et admiration pour leur science et leur savoir-faire.

Il a fallu tenir compte du chemin parcouru pendant près de dix années, et donc non seulement vérifier une multitude de textes, mais aussi revoir la conception même de la matière.

Ainsi, actuellement, le mythe du traitement du condamné par l'institution pénitentiaire est abandonné, tandis qu'est mise en avant l'idée du « traitement social » de la criminalité. Par ailleurs, ont été développés les différents aspects de l'exécution des peines en liberté : d'abord, outre le sursis avec mise à l'épreuve, le travail d'intérêt général (autonome ou accolé à un emploi), l'aménagement avec mise à l'épreuve. De même, tous les régimes particuliers ont été regroupés dans la deuxième partie, qu'ils s'adressent aux mineurs ou aux majeurs.

C'est donc, pour une large part, un ouvrage nouveau que nous présentons à tous ceux qui se préoccupent ou sont préoccupés par l'exécution des sanctions pénales.